PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
SIXTEENTH ANNUAL REPORT
of the
ENVIRONMENTAL COUNCIL
for the
YEAR ENDED DECEMBER 31, 1987

MINISTER OF MUNICIPAL AFFAIRS
AND ENVIRONMENT
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

Fredericton, N.B.

To His Honour Gilbert Finn
Lieutenant-Governor
of the Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my privilege to present the sixteenth annual report of the Environmental Council for the year ending December 31, 1987.

Respectfully submitted,

Vaughn Blaney

Vaughn Blaney
Minister

ENVIRONMENTAL COUNCIL
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

Fredericton, N.B.

The Honourable Vaughn Blaney
Minister of Municipal Affairs and Environment

Dear Mr. Minister,

It is my privilege to submit to you the annual report of the Environmental Council (as required under Section 19 of the Clean Environment Act), for the year ending December 31, 1987.

Yours sincerely,

Louis LaPierre
Chairman

TABLE OF CONTENTS

Introduction 1
Groundwater Contamination 2
Waste Management Planning 2
Conservation Strategy 2
Environment and the Economy 3
Recommendations 4
Appendix A 5

INTRODUCTION

This annual report is intended to provide a new Minister and the public with a brief overview of the most pressing environmental concerns for New Brunswick. It is not intended as an account of successes and failures because the Council does not have responsibility for implementing the advice given : it determines where reorientation is necessary.

The environmental issues of today are no longer simple problems of pollution or of inadequate resource management. They are now issues of survival. There is today growing recognition in New Brunswick and around the world that our relationship with the natural world must mature if we are to continue.

Our social and environmental problems are closely interwoven with the institutions and technological structures we have established, with the behavior patterns we have developed and also with the natural laws working in our environment. We are dependent on our environment, and science has long recognized the concept that we are to a large extent a product of our environment. We can affect it but it in turn affects us. Our environment, thus, is a dominant force in our lives. It is no wonder then, that across our country there is a mounting tide of concern for a sustainable environment.

While environmental problems are directly and rightly a concern of our government officials and planners, the ultimate responsibility for their solution rests with all of us. All citizens are increasingly being asked to make decisions which affect their environment. Thus there exists a vital need for a concerned, informed citizenry that can protect, maintain and improve the quality of their environment and its ability to serve our needs. Education must help fulfil this need by assisting each individual to obtain a full understanding of the ecosystems which surround him or her.

The design of strategies for a sustained development of the biosphere, in face of the pollution problems which it now faces, will require a long-term, large-scale perspective on the part of the citizens of New Brunswick and their government officials responsible for the formulation of environmental policies. Thus there exists a vital need for government agencies of New Brunswick to evaluate specific environmental problems which could tend to compromise the quality of life which is so highly rated by all citizens.

Some of the concerns which Council considers priority items are :

A. GROUNDWATER CONTAMINATION

Groundwater contamination has become one of North America's most pressing environmental problems. It stems from improperly buried wastes, poor effluent treatment and disposal practices, improper use of agricultural chemicals, and accidental or careless or deliberate spillages. The growing concern over groundwater contamination has led to the current emphasis on the safe disposal of hazardous wastes and the cleanup of unsafe disposal sites.

If groundwater contamination is not arrested immediately, serious consequences can be expected throughout the province. Council therefore suggests that the Department of Municipal Affairs and Environment proceed immediately with the establishment of clear and precise regulations covering the protection of our groundwater resources from further contamination.

B. WASTE MANAGEMENT PLANNING

During the winter of 1986, Council presented to the then Minister of Municipal Affairs and Environment its recommendations concerning a waste management plan for New Brunswick. Waste management, in particular, is an area where the abiding interest shown by citizens in environmental protection is clear. The difficulties encountered in recent attempts, in different areas of New Brunswick, to establish landfill sites have demonstrated the concerns of our citizens.

Coping with the problems associated with waste management will necessitate an extensive education program. This should inform the general public of the benefits of a comprehensive waste management plan. Council believes that the implementation of such a plan should receive top priority. We cannot continue to discharge toxic wastes into our environment regardless of the quantity we generate.

C. CONSERVATION STRATEGY

The National Task Force on the Environment and the Economy recommends that the economy and environment, development and conservation, must be integrated. It points out that our political, social and economic structures are not designed to do this; their greatest weakness is the sectoral approach to development. The Task Force recognizes that conservation strategies have a vital part to play in the integration of environment and economy in policy and decision making and it recommends the development of a conservation strategy as a valuable multi-sectoral approach to defining and implementing sustainable development. We would also add that conservation strategies are a means of achieving sustainable environments.

A conservation strategy is a process of identifying, achieving consensus on, and implementing the priority strategic actions needed to maintain and develop sustainably the renewable resource on which human well-being and socio-economic development depends. Priority

strategic actions are the actions that have the highest probability of dealing successfully with the most important problems. A conservation strategy is a comprehensive policy designed for the mix of issues faced by modern resource users and managers. Its implementation combines resource analysis, policy formulation, resource allocation, education, consensus building, demonstration projects, monitoring and evaluation of results.

Despite their name, most conservation strategies are concerned with the achievement of development just as much as with conservation. This is partly because, to be realistic, conservation proposals must take full account of development needs. It is also because more can be achieved by redirecting development to take full account of conservation needs than by simply regulating development. Hence, it would be more accurate to call them conservation and development strategies.

Due to the importance placed on our environment and its economic links, the Council strongly recommends that the province of New Brunswick undertake immediate action towards the development and implementation of a conservation strategy. Its goals would include encouraging New Brunswickers to think about the quality of life which they now enjoy, and to consider what kind of physical, economic and cultural environment they would wish to leave for future generations. The strategy should provide guidance for the harmonious achievement of both resource conservation and economic development.

D. ENVIRONMENT AND THE ECONOMY

In recent decades, there have been worrisome indications that modern industrial societies, and perhaps the world as a whole, could experience irreversible changes in human welfare as a result of environmental degradation, before economic indices or responses could indicate a state of crisis. Public awareness of both severe short-term and long-term health effects stemming from various industrial activities has heightened these fears.

The general public and policy makers are becoming aware of the potential implications of continued environmental degradation. These implications have been widely publicized in several studies that suggest a continuing drastic global environmental and economic decline. While a great deal of discussion has been stimulated there are only limited signs of serious attempts at initiating the essential remedies. A few of these problems can be identified as declining fish stocks, diminishing forest reserves, deteriorating soil quality, declining water quality and acid rain.

Council recommends that the government proceed without delay in implementing the concept of round tables where industry, government and environmental groups meet and mutual concerns can be discussed.

RECOMMENDATIONS

1. That the Minister of Municipal Affairs and Environment proceed immediately with the establishment of clear and precise regulations concerning the protection of our groundwater resources from further contamination.

2. That the Minster of Municipal Affairs and Environment introduce a regulation under the Clean Environment Act covering the disposal of hazardous and toxic waste in New Brunswick.

3. That the Minister of Municipal Affairs and Environment proceed with the establishment of a mechanism to undertake the preparation of a Conservation Strategy for New Brunswick.

4. That the Minister of Municipal Affairs and Environment proceed with the creation of a round table process where government, industry, labour and environmental representatives can work together to harmonize economic and environmental goals.

Appendix A

Members of the Environmental Council of New Brunswick as of December 1987

Dr. Louis LaPierre, Chairman
Mr. Donald Smith, Vice-chairman
Mr. Maurice Clavette
Mr. Gerard Godin, Q.C.
Mr. Bertram Hawkes
Mr. John Henderson
Mr. David Kerr
Mr. Kenneth Langmaid
Mrs. Mary Majka
Mrs. Helen Taylor
Mr. Leonard Williams

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SEIZIÈME RAPPORT ANNUEL
du
CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT
pour
L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE
1987

LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'ENVIRONNEMEN
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWWICK

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

À Son Honneur
Gilbert Finn
Lieutenant-Gouverneur de la province
du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le seizième rapport annuel du Conseil de l'environnement. Ce rapport concerne l'année terminée le 31 décembre 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'hommage de mon plus profond respect.

Vaughn Blaney

Vaughn Blaney
Ministre

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur Vaughn Blaney
Ministre des Affaires municipales et de l'Environnement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Conseil de l'environnement (en application de l'article 19 de la Loi sur l'assainissement de l'environnement) pour l'année terminée le 31 décembre 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,

Louis LaPierre, Ph.D.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Contamination des eaux souterraines 2
Planification de la gestion des déchets 2
Stratégie de conservation 2
L'environnement et l'économie 3
Recommendations 4
Annexe A 5

INTRODUCTION

Ce rapport annuel vise à présenter au nouveau ministre et au public un bref aperçu des préoccupations environnementales les plus pressantes pour le Nouveau-Brunswick. In ne constitue pas un bilan de réussites et des échecs, car le Conseil n'a pas la responsabilité de mettre en oeuvre les avis qu'il présente : il détermine plutôt les secteurs où une nouvelle orientation s'impose.

Les questions environnementales d'aujourd'hui ne sont plus uniquement de simples problèmes de pollution ou de gestion inadéquate des ressources. Il s'agit maintenant de questions de survie. Il est de plus en plus reconnu au Nouveau-Brunswick et dans le monde entier que nous devons raffermir nos liens avec la nature si nous voulons continuer d'exister.

Nos problèmes sociaux et économiques sont liés de près aux établissements et aux structures technologiques que nous avons établis, aux schèmes de comportement que nous avons développés et aux lois naturelles qui interviennent dans notre environnement. Nous dépendons de notre environnement et la science reconnaît depuis très longtemps le principe voulant que nous soyons, dans une large mesure, un produit de notre environnement. Nous avons une influence sur lui mais en retour il a un influence sur nous. Notre environnement est donc une force dominante qui agit sur nos vies. Il n'est donc pas étonnant que dans l'ensemble du pays, il existe un mouvement croissant en faveur d'un environnement viable.

Bien que le problèmes environnementaux préoccupent directement, et à juste titre, nos représentants gouvernementaux et nos urbanistes, la solution à ces problèmes nous incombe à nous tous. On demande de plus en plus à tous les citoyens de prendre des décisions qui influencent leur environnement. Il est donc essentiel d'avoir une population intéressée et informée qui peut protéger, maintenir et améliorer la qualité de son environnement et sa capacité de subvenir à nos besoins. La sensibilisation du public peut contribuer à la réalisation de cet objectif en aidant chaque personne à comprendre à fond les écosystèmes qui l'entourent.

L'élaboration de stratégies en vue d'un développement viable du biosphère pour aborder les problèmes de pollution auxquels ils se heurtent actuellement, obligera le citoyen du Nouveau-Brunswick et ses représentants gouvernementaux chargés de la formulation de directives environnementales, à adopter une perspective à long terme et à grande échelle. Les organismes gouvernementaux du Nouveau-Brunswick doivent donc évaluer les problèmes environnementaux particuliers qui auraient tendance à nuire à la qualité de vie, un élément considéré si important par tous les citoyens.

Les éléments considérés prioritaires par le Conseil sont entre autres:

A. CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES

La contamination des eaux souterraines est devenue un des problèmes environnementaux les plus pressants en Amérique du Nord. Ce problème découle de l'enfouissement inadéquat des déchets, des mauvaises méthodes d'épuration et d'élimination, de l'utilisation impropre des produits chimiques agricoles ainsi que des déversements accidentels, volontaires ou par négligence. La contamination des eaux souterraines soulève de plus en plus de préoccupations, ce qui a pour effet d'accroître l'importance accordée à l'élimination sécuritaire des déchets dangereux et au nettoyage des lieux de dépôt non sécuritaires.

Si la contamination des eaux souterraines ne cesse pas immédiatement, on peut s'attendre à de graves incidences dans l'ensemble de la province. Le Conseil propose donc au ministère des Affaires municipales et de l'Environnement d'établir immédiatement des règlements clairs et précis pour la protection de nos ressources en eaux souterraines contre la contamination.

B. PLANIFICATION DE LA GESTION DES DECHETS

Au cours de l'hiver de 1986, le Conseil a présenté au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement d'alors, ses recommandations concernant un plan de gestion des déchets pour le Nouveau-Brunswick. La gestion des déchets, en particulier, est un secteur que les citoyens sont manifestement intéressés à respecter. Les difficultés éprouvées lors des derniers essais en vue de l'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire dans différentes régions du Nouveau-Brunswick, ont fait ressortir les inquiétudes de nos citoyens.

La résolution des problèmes relatifs à la gestion des déchets exigera un programme exhaustif de sensibilisation du public. Ce programme sensibiliserait le grand public aux avantages d'un plan global de gestion des déchets. Le Conseil pense que la mise en oeuvre de ce plan devrait être hautement prioritaire. Nous ne pouvons pas continuer d'émettre des déchets toxiques dans notre environnement, peu importe la quantité que nous produisons.

C. STATEGIE DE CONSERVATION

Le groupe de travail sur l'environnement et l'économie recommande que les secteurs de l'économie, de l'environnement, du développement et de la conservation soient intégrés. Il signale que nos strutures politiques, sociales et économiques ne sont pas conçues pour y arriver : leur plus grande lacune est l'approche sectorielle face au développement. Le groupe de travail reconnaît que les stratégies de conservation ont un rôle important à jouer dans l'intégration de d'environnement et de l'économie lors de l'élaboration de directives et

de la prise de décisions et il recommande l'élaboration d'une stratégie de conservation qui constituerait une approche multisectorielle valable pour l'établissement et la mise en oeuvre d'un développement viable. Nous désirons également ajouter que les stratégies de conservation sont un moyen d'obtenir des milieux viables.

Une statégie de conservation est une méthode utilisée pour identifier et obtenir un consensus sur la mise en oeuvre des démarches stratégiques prioritaires nécessaires au maintien et au développement constants des ressources renouvelables desquelles dépendent le bien-être et le développement socio-économique de l'être humain. Les démarches strategiques prioritaires permettront de traiter plus efficacement les plus importants problèmes. Une stratégie de conservation est une directive générale relative aux différents problèmes auxquels se heurtent les utilisateurs et les dirigeants modernes des ressources. La mise en oeuvre de cette directive englobe l'analyse de resources, la formulation de directives, la répartition des ressources, la sensibilisation du public, l'obtention d'un consensus, les projets de démonstration, la surveillance et l'évaluation des résultats.

En dépit de leur nom, la plupart des stratégies de conservation sont axées sur le développement autant que sur la conservation, parce que, de façon réaliste, les propositions en matière de conservation doivent tenir pleinement compte des besoins en matière de développement. Des progrès plus considérables peuvent être réalisés davantage par la réorientation du développement en tenant compte des besoins en matière de conservation qu'uniquement par la réglementation du développement. Il serait donc plus approprié de les désigner comme des stratégies de conservation et de développement.

Vu l'importance accordée à notre environnement et à ses liens environnementaux, le Conseil recommande fermement à la province du Nouveau-Brunswick d'entreprendre immédiatement des démarches pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de conservation. Elle aurait pour objectifs d'encourager les Néo-Brunswickois à réfléchir sur la qualité de vie dont ils jouissent maintenant et à penser au genre d'environnement physique, économique et culturel qu'ils souhaitent léguer aux générations futures. La stratégie fournirait des conseils sur la réalisation harmonieuse de la conservation des ressources et du développement économique.

D. L'ENVIRONNEMENT ET L'ECONOMIE

Au cours des dernières décennies, des indices alarmants ont révélé que les sociétés industrielles modernes et peut-être même le monde en général, pourraient connaître des changements irréversibles par rapport au bien-être humain en raison de la détérioration de l'environnement avant que des indices économiques ou des réactions ne puissent indiquer un état de crise. La sensibilisation du public aux effets graves à court et à long terme de diverses activités industrielles sur la santé ont accentué ces craintes.

Le grand public et les responsables de l'élaboration de directives sont de plus en plus conscients des incidences possibles de la détérioration environnementale continue. Ces incidences ont été rendues publiques dans plusieurs études qui prévoient un déclin environnemental et économique global grave continu. Bien que ces déclarations aient suscité beaucoup de discussions, quelques signes seulement indiquent que des essais sérieux sont effectués pour trouver les solutions qui s'imposent. Certains de ces problèmes peuvent être identifiés : diminution des stocks de poisson, diminution des réserves forestières, détérioration de la qualité du sol, diminution de la qualité de l'eau et pluies acides.

Le Conseil recommande au gouvernement d'implanter immédiatement le concept des tables rondes permettant à des groupes gouvernementaux, industriels et environnementaux de se rencontrer et de discuter de préoccupations mutuelles.

RECOMMANDATIONS

1. Que le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement établisse immédiatement des règlements clairs et précis concernant la protection de nos ressources en eaux souterraines contre la contamination.

2. Que le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement prenne un règlement en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement relativement à l'élimination des déchets dangereux et toxiques au Nouveau-Brunswick.

3. Que le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement établisse un mécanisme en vue de l'élaboration d'une stratégie de conservation pour le Nouveau-Brunswick.

4. Que le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement nomme des tables rondes où les représentants gouvernementaux, industriels, ouvriers et environnementaux pourront travailler ensemble afin d'intégrer leurs objectifs économiques et environnementaux.

Annexe A

Les membres du Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick en décembre 1987.

M. Louis LaPierre, Ph.D., président
M. Donald Smith, vice-président
M. Maurice Clavette
M. Gérard Godin, c.r.
M. Bertram Hawkes
M. David Kerr
M. Kenneth Langmaid
M^me^ Mary Majka
M^me^ Helen Tailor
M. Leonard Williams